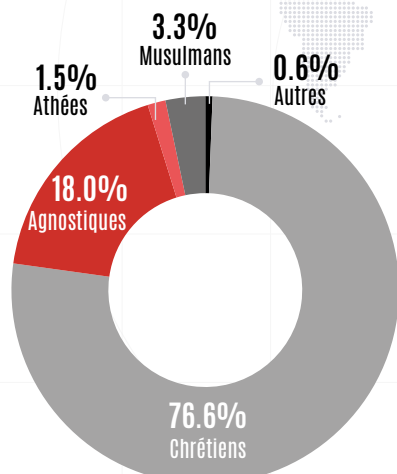




LUXEMBOURG

RELIGION



Population

603,944

PIB par habitant

94,278 US\$

Surface

2,586 Km²

Indice de Gini*

34.9

*Inégalité économique

LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La Constitution du Grand-Duché de Luxembourg garantit la liberté des cultes [...], sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés (article 19).¹ L'article 20 de la Constitution interdit de contraindre de concourir à une pratique religieuse, tandis que le Code pénal interdit de contraindre ou d'empêcher d'exercer un culte, d'assister à l'exercice de ce culte ou de célébrer certaines fêtes religieuses (article 142).² Le droit de s'assembler est protégé, mais les réunions religieuses ou autres en plein air sont soumises aux lois et règlements de police (article 25).

Bien qu'il n'y ait pas de religion d'État officielle, une loi de 2015 a formellement approuvé les conventions entre les communautés religieuses et l'État.³ La reconnaissance officielle a été accordée à six communautés religieuses : l'Église catholique, la communauté israélite, l'Église protestante, la communauté musulmane, l'Église anglicane et l'Église orthodoxe. La loi engage le gouvernement à fournir aux groupes religieux un soutien financier annuel dont le montant est fixé en fonction de l'importance des communautés religieuses.⁴

Pour qu'une communauté religieuse puisse signer une convention avec l'État, elle doit appartenir à une religion reconnue au

niveau mondial, bien établie au Luxembourg et appuyée par une communauté suffisamment nombreuse.⁵ La loi abolit l'instruction religieuse dans les écoles primaires et secondaires publiques et la remplace par un cours d'éthique intitulé « Vie et société », mais les communautés religieuses doivent être régulièrement consultées à l'égard de ce cours.⁶

Le Code pénal interdit d'empêcher, retarder ou interrompre une cérémonie religieuse (article 143), d'outrager les objets d'un culte (article 144) et d'outrager ou agresser un ministre du culte dans l'exercice de son ministère (articles 145 et 146).

En mai 2018, l'article 563 du Code pénal a été modifié pour interdire de dissimuler tout ou partie du visage dans certains espaces publics, dont les établissements scolaires, les établissements hospitaliers, les institutions accueillant des personnes âgées à des fins d'hébergement, les locaux des administrations publiques et les moyens collectifs de transport.⁷

En avril 2019, le tribunal administratif a annulé un règlement de 2016 interdisant le port du foulard sur une photo de permis de conduire.⁸

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Les données sur les crimes de haine recueillies par la police, les procureurs et le Ministère de la Justice ne sont pas accessibles au public.⁹

L'Observatoire de l'Islamophobie au Luxembourg (OIL) a été créé en janvier 2018 et officiellement constitué en tant qu'association en mars 2019.¹⁰ Selon un sondage de l'OIL réalisé en 2018 auprès de 340 musulmans choisis au hasard, 82 % des personnes interrogées estiment que les musulmans sont socialement bien intégrés au Luxembourg.¹¹ Les résultats du sondage indiquent une diminution générale de 12 % du nombre d'actes perçus comme islamophobes parmi les participants entre 2017 (38,2 %) et 2018 (26,2 %).¹² Le nombre d'incidents signalés a diminué de 3,8 % entre 2017 (25 %) et 2018 (21,2 %).¹³

L'OIL s'est dit préoccupé par le fait que les autorités n'aient pas pris de mesures préventives pour protéger la communauté musulmane après les attaques contre des mosquées à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, en mars 2019, et à Brest, en France, en juin 2019, mais des mesures ont été prises après l'attaque de décembre 2018 contre un marché de Noël à Strasbourg, en France.¹⁴

Selon le RIAL, une organisation de recherche sur l'antisémitisme¹⁵, il y a eu plus d'incidents antisémites signalés au premier semestre 2019 que sur l'ensemble de l'année 2018.¹⁶ En 2017, l'organisation a enregistré 12 incidents antisémites, contre 26 en 2018 et 47 en 2019. Parmi les incidents recensés en 2019, on compte le fait que des étoiles de David aient été dessinées sur un magasin, un autocollant hostile collé sur la boîte aux lettres

du rabbin d'Esch-sur-Alzette, et des propos niant l'Holocauste sur les réseaux sociaux.¹⁷ Bernard Gottlieb, Président du RIAL, a déclaré : « Le Luxembourg n'est pas antisémite, mais comme partout il ne faut surtout pas relâcher la vigilance. »¹⁸

Les restrictions imposées aux rassemblements religieux publics en raison de la pandémie de coronavirus en 2020 ont entraîné la suspension des offices religieux. L'approche luxembourgeoise a été considérée comme « élevée » (par rapport à « très élevée », « modérée » ou « faible »), parce que les rassemblements religieux publics étaient suspendus, mais les lieux de culte étaient ouverts à la prière privée.¹⁹ P

Les chrétiens ne disposent pas d'une structure axée sur la foi ni d'une organisation de recherche comme l'OIL ou le RIAL. En septembre 2019, le pape François a annoncé que Mgr Höllerich, SJ, archevêque de Luxembourg, serait l'un des treize nouveaux cardinaux. Il est le premier cardinal luxembourgeois.²⁰

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Il n'y a pas eu de nouvelles restrictions ou d'accroissement des restrictions à la liberté religieuse au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. L'augmentation des incidents antisémites est préoccupante, mais dans l'ensemble, la situation semble stable.

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

1 Constitution du Grand-Duché de Luxembourg (prenant en compte les amendements jusqu'en mai 2020), article 19, <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/recueil/constitution/20200519>

2 Code pénal du Grand-Duché de Luxembourg, Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/penal/20200320>

3 Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et les communautés religieuses établies au Luxembourg, article 1er, <https://gouvernement.lu/dam-assets/fr/actualites/articles/2015/01-janvier/20-cdp-accord/Convention.pdf>

4 Article 7, *ibid.*

5 Préambule, *ibid.*

6 Articles 12, 17, et 18, *ibid.* Voir aussi <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/dossiers-de-presse/2015-2016/introduction-du-cours-vie-et-societe.pdf>

7 Code pénal du Grand-Duché de Luxembourg, *op. cit.*

8 "Autorisation du port du voile sur la photo du permis de conduire," Observatoire de l'Islamophobie au Luxembourg, <https://islamophobie.lu/actualites.php>

9 Office for Democratic Institutions and Human Rights, "2018 Hate Crime Reporting – Luxembourg," Organization for Security and Co-operation in Europe, <https://hatecrime.osce.org/luxembourg?year=2018>

10 Luc Caregari, «Un peu moins d'islamophobie,» L'autre hebdomadaire Luxembourg, 30 décembre 2019, <https://www.woxx.lu/tag/islamophobie/>

11 "Rapport sur l'Islamophobie pour l'année 2018", Observatoire de l'Islamophobie au Luxembourg, <https://islamophobie.lu/Rapport%202018.pdf>

12 p. 29, *ibid.*

13 p. 33, *ibid.*

14 pp. 47-48, *ibid.*

15 Recherche et information sur l'antisémitisme au Luxembourg, <http://rial.lu/>

16 "First Half 2019", Delano, 2 juillet 2019, <https://delano.lu/d/detail/news/antisemitism-incidences-lux-first-half-2019/206942>

17 P. Jacquemot, Luxemburger Wort, 24 janvier 2020, <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/soutenir-la-digue-face-a-l-antisemitisme-5e2af-6cfda2cc1784e354ad1>

18 *Ibid.*

19 P. A. Artaud de La Ferrière, The Conversation, 4 mai 2020, <https://theconversation.com/coronavirus-how-new-restrictions-on-religious-liberty-vary-across-europe-135879>

20 M. Afejee and L. Bordon, Vatican News, 2 septembre 2019, <https://www.vaticannews.va/en/vatican-city/news/2019-09/cardinal-elect-hollerich-consistory-pope-francis.html>